



# CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU 4 JUILLET 2024

#### Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET			x	Pouvoir à Brigitte FOURÉ
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Tanguy GAILLARD		X		
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION			x	Pouvoir à Hugues CLEMENT
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	X			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU			x	Pouvoir à Christian MEGRET
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05

#### Désignation du secrétaire de séance

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2024

- Nadia Caillaud rappelle sa demande concernant les plans de financement définitifs des opérations d'investissement non renseignés au PV. Le Maire précise que les plans de financements finaux des opérations ne peuvent être présentés que lorsque le décompte général définitif des travaux est payé et que les subventions accordées ont été versées. Il indique que les plans prévisionnels ont été présentés régulièrement et seront mis à jour au fur et à mesure de l'engagement des travaux et de l'obtention des sollicitations. Il a prévu de communiquer les plans dans une réunion de la Commission « Administration Générale et Finances ».

- Patricia Ranouil interpelle le Maire sur l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal, pour le point relatif à la consultation de l'emprunt inscrite pour le lotissement Valtaud qui apparaît en « attractivité » plutôt qu'en « administration générale et finances ». Cette consultation n'a pas été présentée en réunion de commission. Le Maire précise que l'ordre du jour prévoit le lancement de la consultation auprès des banques. Les offres seront présentées et débattues à une prochaine réunion de la commission « administration générale et finances ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Maire a transmis à chaque Conseiller Municipal l'avant projet d'aménagement du village de Saint-Aubin qui n'avait pas pu être présenté à la précédente réunion.

## **ATTRACTIVITÉ**

### **Point sur le classement du Château de Crève-Cœur au titre des monuments historiques**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait sollicité un échange avec la Directrice régionale des Affaires culturelles, qui s'est tenu le 19 juin. Il a fait part des remarques de la municipalité concernant le non-respect de la procédure, et les désaccords sur le fond du dossier.

Un périmètre délimité des abords va être élaboré à l'initiative de la DRAC.

Un courrier est envoyé au Préfet de Région pour solliciter le retrait de l'arrêté de classement (en attente du retour).

A ce jour, trois dossiers d'urbanisme ont posé difficulté dans le périmètre de 500 mètres (couleur crépi, remplacement huisseries et pose de panneaux photovoltaïques).

Il informe le Conseil Municipal de l'exécution prochaine de l'arrêté de mise en demeure d'enlever le portail sur le chemin rural ; Le Tribunal Administratif ayant débouté les consorts Réveillaud de leur demande de référé suspensif.

### **Lotissement Valtaud : lancement d'une consultation pour la réalisation d'un emprunt**

Le Maire rappelle les montages financiers présentés lors de la réunion du 5 avril dernier afin de définir le prix de vente du mètre des lots viabilisés. La proposition à 22 € le mètre carré a été retenue par le Conseil Municipal, ce qui impliquait une subvention du budget communal d'un montant de 54 389.48 €. Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation auprès des banques pour un emprunt de 60 000 €.

Accord du Conseil Municipal.

## **CADRE DE VIE**

### **Présentation des devis validés pour les réfections de voirie**

Le Maire présente les devis de l'entreprise Bernard TPGT validés par la commission Cadre de vie pour les réfections de voirie à Aigre et à Villejésus conformément à l'enveloppe inscrite au budget primitif.

- Aire de repos du Redour : 10 311.84 € TTC
- Chemin des Marais route de Saint-Fraigne : 16 975.44 €
- Chemin du Moulin à vent : 12 165.84 €
- Chemin de l'aire du Redour à La Fontaine des budgets ancienne décharge : 14 429 €
- Réfection des entrées de la salle des fêtes d'Aigre : 3 238.96 €

### **Mise à jour du zonage d'assainissement collectif à Villejésus**

Le Maire informe les élus de la réalisation, par la communauté de communes qui détient la compétence assainissement, d'une étude relative à la révision du zonage d'assainissement à l'échelle de la Communauté de Communes Cœur de Charente. La CDC doit en effet délimiter, après enquête publique :

1. Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
2. Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif, et si elles le décident, leur entretien.

L'étude a pris en compte la sensibilité du milieu, les contraintes au niveau de l'habitat, l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, les nouvelles filières (compactes ou micro stations), l'impact financier des projets d'assainissement collectif et le PLUi.

A l'issue de cette étude, des projets de nouveaux zonages d'assainissement ont été établis, notamment sur notre commune :

- Assainissement collectif : les Bourgs d'Aigre et de Villejésus, les villages de Saint Mexant, l'Ouche et la Chaussée ;
- Assainissement non collectif : reste du territoire d'Aigre (notamment le village des Granges).

Les modifications sont donc l'ajout en assainissement collectif d'une partie de la Rue de la Croix du Perret, de la Rue de la Potonnerie et de l'intégralité de la Rue Basse, et la suppression du village des Granges.

Christophe Tyré demande à quel terme peuvent être réalisés ces travaux d'assainissement dont les études durent depuis de nombreuses années.

Le Maire précise que le projet d'assainissement des zones exposées ci-dessus dépendent de l'avancement du projet sur la commune de Tusson, celui de Villejésus reste en priorité 2.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Ouverture de la classe de TPS à l'école maternelle « Les petits de l'Osme » - participation financière exceptionnelle au SIVOS de l'école maternelle**

Le Maire, Président du SIVOS, rappelle l'ouverture de la classe de Très Petite Section (TPS) à l'école maternelle « Les petits de l'Osme », avec 16 élèves inscrits. Une participation exceptionnelle aux frais de fonctionnement est sollicitée par le SIVOS pour couvrir les frais de fonctionnement engagés, à hauteur de 500€ par enfant scolarisé en TPS au 1<sup>er</sup> septembre.

Accord du Conseil Municipal.

Le Maire informe le Conseil Municipal du rejet de la demande de subvention déposée auprès du Département pour l'aménagement de la 4<sup>ème</sup> classe. Le Conseil Départemental a exclu du dispositif « Soutien à l'initiative locale et environnementales » les SIVOS et Communautés de Communes. Conjointement avec les maires membres du SIVOS, il a adressé une lettre de réclamation au Président du Conseil Départemental, le bâtiment de l'école maternelle ayant une vocation intercommunale.

### **Création du Conseil municipal des jeunes**

Le Maire propose de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour les enfants d'Aigre du CE2 à la 6<sup>ème</sup> scolarisés. Ce conseil a pour vocation de représenter les jeunes de la commune, de favoriser leur implication dans la vie locale, et de leur permettre de proposer et de participer à des projets communaux.

Sylvie Bris présente le projet travaillé en commission.

Le CMJ est composé de jeunes élus qui font acte de candidature avec lettre de motivation et projets.

Le CMJ a pour missions :

- De représenter les jeunes de la commune auprès des instances municipales.
- De formuler des avis et des propositions sur les projets concernant la jeunesse et les affaires locales.
- D'initier et de participer à des projets citoyens, culturels, sportifs, et solidaires.

La durée du mandat serait de deux ans.

Patricia Ranouil demande comment seront sélectionnés les jeunes. Le Maire répond que la commission étudiera le nombre des retours effectués : le principe est plutôt d'inciter la participation du plus grand nombre à cette sollicitation démocratique.

Accord du Conseil Municipal.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Travaux d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques rue des 7 Portes : convention de mise à disposition du terrain et plan de financement**

Suite à la décision du Conseil municipal, le SDEG propose l'implantation d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques, rue des 7 Portes. Il convient d'autoriser la signature d'une convention. Cette installation est prise en charge par le SDEG et la CD Cœur de Charente.

Accord du Conseil Municipal

### **Mise en œuvre du Compte financier unique**

Le compte financier unique (CFU) se substituera au compte administratif et au compte de gestion au plus tard à partir de l'exercice 2026. Notre collectivité remplit les conditions pour y être éligible. Il est proposé la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes.

Accord du Conseil Municipal

### **Bornage et achat de parcelles Impasse de l'Atelier**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Didier Dupuy serait vendeur à l'euro symbolique, après bornage, de la moitié de l'Impasse de l'Atelier qui est propriété privée de Monsieur Didier Dupuy (l'autre moitié est propriété communale), en contrepartie il demande le classement de la voie dans le domaine public et de la réalisation des réseaux pour le raccordement des immeubles de la commune et de M. Dupuy à l'assainissement collectif. M. Dupuy prendra à sa charge les frais liés au raccordement au sein de sa propriété.

Accord du Conseil Municipal

### **Bornage et achat de parcelles Rue des Charrières et Rue des Gaillards**

Afin de créer un cheminement doux avec un accès direct entre les équipements publics du parc des Charmilles et de l'ancienne CDC vers le cœur de bourg d'Aigre, le Maire propose de faire une offre d'achat aux propriétaires des parcelles dans l'alignement entre la sortie du Parc des Charmilles et du jardin de l'ancienne communauté de communes (Mme Andrée Berton, M. Christophe Thiphonnet, Mme Aliette Parachaud et M Francis Chauvet). La surface estimée serait de 400 m<sup>2</sup>

Une subvention pourrait être sollicité auprès du Conseil départemental au titre du PDIPR.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier avec les différents propriétaires concernés, conformément aux transactions déjà réalisées dans le bourg d'Aigre (ex : achat derrière la maison de santé) au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

### **Modifications de noms de rue et mise à jour du plan de classement de la voirie**

Le Maire fait part des sollicitations d'administrés en raison de confusion sur des noms de rue à Aigre, à savoir :

- Rue du Renclos et Lotissement Le Renclos,
- Rue de La Broussette et Lotissement La Broussette,
- Il indique la nécessité de modifier ces dénominations.

Il convient aussi de dénommer deux espaces publics :

- Passage Justaud : entre la Grande Rue et la Place des 7 Portes
- Place du 19 mars 1962 : Espace enherbé à côté de l'Espace Martin

Un courrier a été adressé aux riverains concernés, les informant d'une proposition de nom de rue :

- Rue de la Broussette – rue Madeleine Normand
- Rue du renclos – rue du collège

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les noms de rues, après consultation des riverains, et noms des espaces publics énumérés ci-dessus.

### **Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT**

- 2024-27 : Vente de deux concessions cinquantenaires au cimetière communal d'Aigre.

### **Questions diverses**

- Affaire Beaumanoir/Commune d'Aigre : Madame Beaumanoir attaque la commune sur des arrêtés retirés et avance que la commune d'Aigre n'a pas la compétence habitat et qu'elle est confiée à l'EPCI. La commune a transféré sa compétence mais conserve la police de l'habitat. Accompagné de l'avocat Me CALMELS, la commune poursuit la procédure.
- Une DETR d'un montant de 87 789.80 € est accordée pour la construction de vestiaires de football au stade des Pommeries.
- La Commune a passé un contrat avec la société TOTEM pour l'implantation d'une antenne hertzienne dans la cour de la poste. Les indemnités d'occupation n'ont pas été encaissées depuis 2022 ; le Maire a sollicité la société. La régularisation pour les années 2022, 2023 et 2024 sera versée pour une somme globale de 1500 €. Cette antenne inutile depuis le passage à la fibre sera prochainement démontée.
- La demande de subvention DETR sur le projet de réhabilitation de l'école élémentaire d'Aigre est rejeté sur cet exercice pour être redéposée ultérieurement, comme convenu entre le Maire et la Sous-préfète. Le projet sera représenté sur 2025
- Le SDEG informe le Maire de la baisse du tarif du gaz (fournisseur Gaz de Bordeaux) de plus de 15% pour 2025 et de la baisse de l'électricité (fournisseur Ekwateur) de plus de 16% pour 2025
- L'association en cours de création pour la pratique du squash à Aigre a été retenue pour sa participation au budget participatif du département. Les votes auront lieu du 23 septembre au 21 octobre 2024.
- Christophe Tyré alerte le Conseil Municipal sur un caisson de climatisation installé rue terrassier à Saint-Mexant et qui empiète fortement dans la voie publique. Cela risque d'être gênant pour les travaux de voirie FDAC qui débiteront prochainement.
- Marie Jarry interroge Nadia Caillaud, Vice-Présidente de la CDC en charge des équipements communautaires sur l'avancement des travaux à l'aire couverte. Ils seront réalisés prochainement. Elle l'alerte sur les problèmes sanitaires des vestiaires du dojo. Nadia Caillaud indique que cela n'avait pas été porté à sa connaissance mais qu'elle s'en occupe.
- En réponse aux questions de Brigitte Fouré, Nadia Caillaud indique que la végétalisation et la signalétique des abords de Maison de santé seront réalisés prochainement. Les aménagements ont été vus avec Jérôme du PETR.

La séance est levée à 21 heures 30 (prochaine réunion du Conseil municipal en septembre).